



La Défense, 5 août 2024

**Madame la Députée,
Monsieur le Député,
Assemblée nationale
126 rue de l'Université
75007 PARIS**

N/REF : SNE/VCG/2024/16

Objet : Urgence écologique et sociale, le Syndicat national de l'environnement (Sne-FSU) vous interpelle

Madame la Députée, Monsieur le Député,

Vous venez d'être élu-es grâce à la très forte mobilisation des françaises et des français et notre pays a échappé de peu à un retour à des pages sombres de son histoire. Le Syndicat national de l'environnement (Sne-FSU) s'en réjouit mais reste inquiet pour l'avenir. L'extrême droite est incompatible avec une pleine réalisation de la transition écologique et énergétique. Les personnels du grand ministère de l'Ecologie et de ses établissements publics, que nous représentons, s'inquiètent des menaces de recul qui pèsent sur les politiques publiques environnementales, déjà affaiblies. Aussi, en cette période d'urgence sociale et écologique, nous souhaitons ici rappeler toute l'importance que votre mandat revêt en matière d'écologie et sur le plan social, les deux étant intimement liés.

Les citoyennes et les citoyens se sont mobilisées lors des dernières élections anticipées par conviction et par souci de protection du pays, que ce soit en soutenant un projet de justice sociale, d'écologie et de paix pour notre pays ou en s'opposant à l'accession de l'extrême droite au pouvoir. Outre ses politiques d'exclusion et de stigmatisation, sous-jacentes mais toujours présentes, le Sne-FSU dénonce les risques prévisibles et désastreux auxquels conduirait la mise en œuvre de son idéologie pétrie de déni climatique et écologique.

La raison d'être du **Ministère de l'environnement**, qui recouvre aujourd'hui la transition écologique, la cohésion des territoires et la mer (MTECT/SM), à travers ses missions et la communauté de ses personnels, que nous représentons, est par nature, à l'opposé, de ces idéologies.

La perte de biodiversité et le changement climatique font l'objet de constats alarmants : disparition d'espèces ; baisse sans précédent de la capacité des sols à produire notre alimentation ; perturbations des cycles hydrobiologiques mettant en cause les ressources en eau ; augmentation et amplification des phénomènes climatiques extrêmes (chaleur, sécheresse, inondations...) ; multiplication, récurrence et intensification des feux de forêts ; montée du niveau des mers ; pandémies... Tous ces désordres écologiques et climatiques, liés entre eux par leur origine humaine, sont plus graves que des crises au caractère brusque, violent mais passager. Ces désordres écologiques et climatiques sont profonds et amenés à être durables. Ils ne peuvent plus être pris à la légère, traités comme une « simple » « crise » ponctuelle, ni être relégués au second plan. **Les politiques publiques environnementales** sont donc, toujours plus confirmées dans leur **rôle vital et systémique**, et **très attendues** dans un large et prioritaire déploiement. En effet, qui d'autre que l'Etat peut-il être l'acteur principal, le moteur et le garant de leur mise en œuvre juste et entière ?

Sne-FSU
22 rue Malmaison - 93170 BAGNOLET
Permanence : 01 40 81 22 28/01 40 81 22 37

La prégnance des constats en matière de changement climatique, de dysfonctionnements des écosystèmes et leur perte de résistance et de résilience, conforte le Sne-FSU dans son combat pour des missions, des services et des agent-es public-ques **d'un ministère de l'Écologie au plus haut dans la hiérarchie de l'Etat.**

Dans les services et les établissements publics, les agentes et les agents portent des missions de réduction et d'adaptation au changement climatique, de protection et de restauration de la biodiversité, de sobriété dans l'usage des ressources (pêche, eau, énergie non carbonée...) et de réduction de l'artificialisation des espaces agricoles, naturels, et forestiers. L'habitat, l'aménagement et l'urbanisme, les transports, le sauvetage de migrants en mer (...) la cohésion sociale et la cohésion des territoires sont au cœur de leurs métiers et de leurs quotidiens. Cependant, **ils sont empêchés dans leurs missions et subissent trop souvent le manque de moyens humains et budgétaires. Depuis 2010, le MTECT/SM, a vu ses effectifs diminués de 12 574 ETP. Ils doivent aussi faire face à l'incohérence des différentes politiques publiques et au manque de reconnaissance de leur expertise et de leurs compétences.**

De surcroît **ces personnels, qui travaillent à l'urgence écologique, vivent parfois une urgence sociale.** Certaines catégories d'agent-es, en particulier celles et ceux qui se trouvent en position d'exécution et d'application, sont véritablement exploité-es en raison des salaires proches du SMIC et sans réelles évolutions (+100€ sur une carrière), sans l'application d'un artifice réglementaire ! Bien souvent, ils effectuent quotidiennement des missions cruciales, surchargées et exposées à une pénibilité matérielle (température, bruit, ...) et à l'agressivité de leurs concitoyen-nes contrarié-es par la gêne occasionnée (ralentissement lors de travaux routiers, application de la loi, ...). Certain-es, contractuel-les, font de plus souvent face à une inégalité de traitement considérable par rapport aux fonctionnaires exerçant des fonctions similaires. A l'autre extrémité, l'embauche d'expert-es de haut niveau est limitée par les moyens alloués aux services de l'Etat ou aux établissements publics et par des grilles de rémunération quelquefois mal construites à l'origine et qui surtout n'ont pas évolué avec le cours de l'inflation depuis quasiment quinze ans.

Le recrutement est également freiné par les plafonds d'emplois. Les contrats de projet, les CDD de courte durée, même pour des missions permanentes, le recours à l'intérim, et la précarisation de l'emploi public sont largement répandus, surtout dans les petits établissements publics sous-dotés comme les parcs nationaux ou l'Office français de la biodiversité. Par ailleurs, les concours de déprécarisation ont été supprimés, bien que chaque service ou établissement investisse des ressources pour former et rendre leurs agent-es opérationnel-les.

Les passerelles entre les différentes administrations ou établissements publics qui permettraient des changements de carrière, voire un second souffle pour garder et valoriser les compétences capitalisées dans le service public, n'existent pas réellement. Tout cela conduit à des conditions d'embauche et de carrière qui ne sont plus attractives. Enfin, à cela s'ajoute la volonté de certain-es d'affaiblir voire de supprimer le statut de fonctionnaire et de détruire les cadres de gestion.

La loi de transformation de la Fonction publique (LTFP) en 2019, unanimement rejetée par les organisations syndicales, s'est attaquée frontalement aux personnels, à leur statut et à leur mode de représentation. Les risques psychosociaux se sont amplifiés. Le dialogue social n'en a souvent plus que le nom. Or, les agent-es, à travers leur connaissance précise des métiers, des textes, du territoire, des enjeux et des acteurs, sont une force majeure d'adéquation du service public entre besoins des territoires et grandes politiques publiques, quand elles et ils sont réellement associé-es aux décisions d'organisation et de fonctionnement.

Le Sne-FSU affirme que l'évolution des carrières, la promotion interne, la sécurité statutaire doivent être la norme, ce qui ne gêne en rien les trajectoires non linéaires et, variées, au contraire. Il revendique le recrutement d'agent-es, public-ques, fonctionnaires ou contractuel-les sous quasi statut, pour exercer les missions régaliennes et de service public.

Toutes ces attentes se sont récemment traduites dans le résultat des urnes et appellent des mesures d'urgence : augmentation des salaires et des pensions (indexation sur l'inflation et dégel du point d'indice), abrogation de la réforme des retraites, de l'assurance chômage, de la loi de Transformation de la Fonction publique et de la loi « asile et Immigration ».

Le Sne-FSU reste à votre entière disposition, particulièrement pour la séquence du PLF 2025. En tant que députée, député, vous allez jouer un rôle important. Les choix budgétaires permettront ou non d'opérer le virage de la transition écologique et énergétique. L'écologie peut être la priorité ou non. L'écologie peut être une des clauses fondamentales du fléchage de l'aide publique et ainsi un puissant levier, ou non. L'écologie peut être source de la relance économique et de l'emploi ou non.

Vous nous représentez et vous faites partie de la décision sur l'avenir et l'efficacité du service public de l'environnement, en matière de transports, de sobriété énergétique, de bilan carbone réel global, de préservation et restauration de la biodiversité, de l'eau, de la mer et des zones humides, des paysages, des sols, des milieux dont les forêts, de la politique du logement et de l'aménagement du territoire... Vous pouvez choisir de soutenir une politique favorable, donnant les pleins moyens d'action au ministère de l'écologie et à ses établissements publics. Vous pouvez choisir de reconnaître l'intérêt général de nos missions, dont celle de l'Office français de la biodiversité, en les soutenant face aux menaces du lobby agricole, sylvicole et industriel. Par les votes, les propositions, les amendements, et de manière générale, le discours et la ligne que vous portez, par l'action de contrôle de l'activité gouvernementale que vous allez exercer, vous êtes en capacité d'influer positivement sur le cours de l'histoire en faveur de notre environnement, pour notre pays et notre Nation, fragilisée par la montée de l'extrême droite, mais aussi par la force de l'exemple, à plus large échelle. **Comme des millions de françaises et de français, nous misons sur votre engagement. Votre mandat doit vous permettre de répondre à l'urgence écologique et sociale. Le Sne-FSU appelle de ses vœux une mandature de transition historique en ce sens**

Nous vous prions d'agréer, Madame la Députée, Monsieur le Député, l'expression de notre haute considération.

La Secrétaire générale du Sne-FSU



Véronique CARACO-GIORDANO